



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

À une séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du second projet de règlement n° 737-2014
- b. Avis de motion – règlement n° 737-2014
- c. Adoption du premier projet de règlement n° 738-2014
- d. Dérogation mineure – Développement Saint-Apollinaire
- e. PIIA – 148, rue Principale
- f. PIIA patrimoine – 81, rue Principale
- g. PIIA patrimoine – 88, rue Principale
- h. PIIA patrimoine – 55, rue Roger
- i. Autorisation CPTAQ – 257, route du Bois de l'Ail
- j. Autorisation CPTAQ – rang Bois Joly

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention au hockey mineur

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Embauche de moniteurs pour le Centre de formation en sécurité incendie
- b. Porte de pratique – entrée par effraction

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Approbation de la nouvelle version du plan d'ensemble du secteur de la rue des Trembles
- b. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout – développement St-Apollinaire inc. phase I
- c. Dénivellement du trottoir sur la Route 273

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Point d'information – *Dépôt de l'état comparatif*



12. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion – règlement d'emprunt n° 739-2014
- b. Achat de cartes cocktail-bénéfice du Club Lions
- c. Achat de cartes pour le Souper des gens d'affaires du CLD de Lotbinière
- d. Don au club FADOQ les Alouettes

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16319-10-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16320-10-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Septembre

Bernard Ouellet	2 497.68 \$
Léopold Rousseau	908.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	908.24 \$
Jonathan Moreau	908.24 \$
André Sévigny	908.24 \$
Julie Rousseau	908.24 \$
Alexandre D'Amour	908.24 \$
Martine Couture	5 970.98 \$
Cathy Bergeron	5 092.85 \$
Martin Miller	2 279.00 \$
Renault Lepage	5 636.32 \$
Dany Lamontagne	4 552.64 \$
Membres du conseil et cadres :	31 478.91 \$
Employés voirie et bureau :	55 730.88 \$
Service de sécurité incendie :	5 635.55 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 306.56 \$
Personnel de la SAAQ :	7 659.46 \$
Terrain de Jeux :	7 387.92 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2014 :	112 199.28 \$



Comptes payés - Septembre

Superpass	Essence et diesel	7 013.26 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 207.72 \$
Ultima Immobilier inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Dimitri Boulanger	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gabriel Sévigny	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Sébastien Sévigny	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Benjamin Rouleau Fortin	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	18.60 \$
Hydro-Québec	Électricité	13 957.43 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	875.29 \$
Gestion Steeve Demers	Brunch - Fête au Village	1 290.02 \$
Postes Canada	Apollinairois (commerces)	29.18 \$
Jacques Côté	Lecture compteurs d'eau + remb. garantie	3 420.00 \$
Frédéric Gauvin	Remb. surplus facturé - compteur d'eau	199.94 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - sept.	766.63 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - sept.	1 261.27 \$
Fabrique St-Apollinaire	Achat de 5 cartes - spectacle	100.00 \$
Maxim Lamontagne	Remb. parent entraîneur - soccer	65.00 \$
Garderie La Farandole inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Nicole Bouchard	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Télus	Internet haute vitesse	132.11 \$
Interfas	Assurances collectives - septembre	7 617.09 \$
Total des comptes payés pour le mois de septembre 2014 :		43 553.54 \$

Comptes à Payer - Septembre

Alimentation Beauchesne	Nourriture à chat	6.54 \$
Aqua Zach inc.	Accessoires réservoir des Lilas	318.00 \$
Atelier Genytech inc.	Entretien camions incendie	358.05 \$
Aubert et Marois	Cloches de béton	344.93 \$
Banlieue Ford	Pièces	32.74 \$
Batteries Expert	Piles	33.94 \$
Béton Laurier inc.	Pluvial rue Lamontagne	260.99 \$
Biolab	Analyses d'eau	137.97 \$
Bionest	Entretien tertiaire avec désinfection	259.85 \$
Bi-Sports	Plaquette	5.73 \$
Bouchard Démolition	Démolition du 141, rue Principale	12 647.25 \$
Bouthillette Parizeau	Centre multifonctionnel	33 989.49 \$
Brassard	Papeterie	163.81 \$
Can Explore	Inspection par caméra conduites sanitaires	887.20 \$
Canac	Centre multifonctionnel	660.60 \$
Cannon	Services d'enlèvement sanitaire	621.85 \$
Carquest	Interrupteur	11.37 \$
CGER	Location camion - août	7 731.88 \$
CER Turmel	Tubes	494.40 \$
ChemAction	Vannes, manomètre, cylindre de calibration	812.18 \$
Clinique Vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	114.98 \$
Cloutier Stéphane	Frais déplacement formation pompiers	37.84 \$
Coffrage Réal Bergeron	Centre multifonctionnel	23 327.25 \$
Compteurs Lecomte	Compteur d'eau centre multifonctionnel	761.13 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle communautaire – sept.	792.04 \$
Construction BML	Pavage Pointe du Jour et site d'enfouis.	85 609.52 \$
Construction Fournier et Giguère	Décompte no 8 - secteur des Fleurs	71 884.73 \$
Contenants Durabac	Centre multifonctionnel	18 448.89 \$
Côté Gaston	Remb. achat chaussures de sécurité	126.42 \$
Couture Martine	Remb. 4 licences + frais de dépl.	193.62 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville, Place Francoeur	634.66 \$
Démix Béton	Centre multifonctionnel	16 223.19 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Deschênes	Pièces d'aqueduc	28.98 \$
Dilicontracto	Ouverture du site d'enfouissement	183.96 \$
Distnet inc.	Nettoyer grilles et stations	8 612.93 \$
Distribution Brunet	Membrane géotextile	2 035.75 \$
Document Express	Enveloppes	403.20 \$
Éditions Récré-Jeux	Abonnement revue bibliothèque	39.73 \$
Endress + Hauser	Pièces traitement eau	2 178.77 \$
Entreposage St-Apo	Location d'entrepôt	287.44 \$
Ent. Lévisiennes	Enrobé bitumineux	159.63 \$
Ent. Horti-Taille	Entretien plates-bandes	4 081.61 \$
Envirotonte	Tonte des espaces verts	2 563.06 \$
Essor	Assurances pour location de local	37.06 \$
Excavations Tourigny	Centre multifonctionnel	201 252.13 \$
Excavations Ste-Croix	Travaux aux étangs	2 903.12 \$
Exova	Analyses d'eau	485.77 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Divers travaux	3 858.85 \$
Ferrailleur Profer	Centre multifonctionnel	14 949.39 \$
Fonds d'info. sur le territoire	Avis de mutations	76.00 \$
GAM Rénovation	% non payé par l'assureur, salle commu.	592.56 \$
Garage Germain Rousseau	Plug à pneu	14.38 \$
Gicleurs Québécois	Centre multifonctionnel	6 208.65 \$
Imperméabilisation Orsainville	Centre multifonctionnel	1 996.78 \$
Info-Excavation	Cotisation annuelle, demande de localisation	473.70 \$
Jean Leclerc, excavation inc.	Bordures rue Roger	5 311.85 \$
Jobidon Louise	L'heure du conte et papeterie	75.00 \$
Laroche Stéphane	Remb. achat chaussures de sécurité	200.00 \$
L. Delisle	Divers travaux	7 835.54 \$
Lepage Renault	Remb. frais de déplacement	135.00 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage	57.49 \$
Linde	Gants, lunettes, acétylène	315.29 \$
LVM	Développement Scandinavie	1 005.11 \$
Maheu & Maheu	Gestion parasitaire	697.06 \$
Marché Veilleux	Eau et papier mouchoir	37.11 \$
Martineau Simon	Remboursement volley-ball	50.00 \$
Mécanique Ducro	Centre multifonctionnel	8 236.81 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois dans Publi-Sac	155.04 \$
Mini Moteurs RG	Pièces	129.60 \$
Ministre des Finances	2 ^e versement police	373 688.00 \$
Modu-Loc	Centre multifonctionnel	339.18 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	78 458.88 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	5 739.68 \$
Judith Nadeau	Fermeture des toilettes	260.00 \$
Normand Côté, électricien	Thermostat défectueux	86.23 \$
OBV du Chêne	Rapport destruction bandes riveraines	1 228.25 \$
Orange Signalisation	Panneaux de signalisation	129.92 \$
Parka	Centre multifonctionnel	5 840.73 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de niveleuse, travaux ponceau	4 311.57 \$
Peinture Lignes Plus	Terrain de soccer, traverses écoliers	1 184.24 \$
P.E.S. Canada Inc.	Rotatif	316.69 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	520.17 \$
Pompage Industriel	Centre multifonctionnel	3 887.60 \$
Produits sanitaires Lépine Inc.	Produits d'entretien ménager	165.96 \$
Produits Industriels J.P. Côté	Hypochlorite	1 145.15 \$
Protection incendie PC	Inspections, recharges, etc.	640.18 \$
PSC Québec Inc.	Outillage	70.43 \$
Quéflex	Valves	406.55 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	112.48 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Centre multifonctionnel	181.13 \$
Rabais Campus	Revue biblio	193.40 \$
Ray-Car	Pierre	4 390.28 \$
Réal Huot	Ponceaux, membrane	4 417.67 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Réparation d'outils R. Martel	Cordes voirie	49.72 \$
Réseau Biblio	Frais postaux	26.93 \$
Richer Boulet	Tourbe	846.87 \$
Ronam	Centre multifonctionnel	26 055.48 \$
Roulement Techno	Courroies et graisse	83.28 \$
Sani Bleu	Location toilette - Centre multi.	193.16 \$
Services Frimas	Trouble air climatisé	1 884.88 \$
Signoplus	Panneaux de signalisation	394.54 \$
Simplex Grinnell	Cartes de temps	80.49 \$
SNC-Lavalin	Honoraires	13 105.77 \$
Soudure J.M. Chantal	Conteneurs	5 081.90 \$
Stelem	Enveloppes (aqueduc)	178.21 \$
Talbot Équipement	Recharge CO2	121.87 \$
Télé-Alarme Plus	Trouble batterie et clavier (biblio)	464.21 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Luminaires	13 797.00 \$
Voltec	Entretien réseau éclairage	801.96 \$
Wolters Kluwer	Code des municipalités	346.50 \$
Xérox	Copies tirées et agrafes	873.38 \$
Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2014 :		1 107 697.91 \$

16321-10-2014
point no 7a

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 737-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE ce règlement peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 a été modifié en 2013 afin de retirer les objectifs et les critères d'évaluation pour les zones 187R, 188R, 189R, 190R et 197R, soit le nouveau quartier résidentiel appelé DISTRICT St-Apollinaire;

ATTENDU QUE dans la zone 197R, les habitations unifamiliales de type « marge latérale 0 » sont autorisées;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre l'implantation de garages détachés et de remises à la marge latérale 0;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les marges de recul latérales pour les habitations multifamiliales (H-4) dans certaines zones;

ATTENDU QU'il n'est plus pertinent d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone 118R;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications dans le présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 1^{er} octobre 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 737-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16322-10-2014
point no 7b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 737-2014

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement n° 737-2014 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de permettre l'implantation à marge latérale 0 de certains garages détachés et de certaines remises, de modifier les marges de recul pour les habitations multifamiliales (H-4) dans certaines zones et de retirer l'usage multifamilial (H-4) dans la zone 118R.

16323-10-2014
point no 7c

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 738-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage numéro 590-2007 et souhaite apporter les modifications nécessaires afin d'y remédier;

ATTENDU QU'Il n'est plus pertinent de maintenir une zone à dominance industrielle sur la rue des Vignes;

ATTENDU QUE la propriété située au 141, rue Principale sur le lot 3 383 149 du cadastre du Québec a été démolie;

ATTENDU QUE la présence d'une piste multifonctionnelle sur la rue des Campanules réduit la largeur de l'emprise municipale;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 738-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16324-10-2014
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – DÉVELOPPEMENT SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du projet de développement Saint-Apollinaire situé sur le chemin Bourret, dans la zone 113R;

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement numéro 2014-015 a été faite pour un projet résidentiel de 82 terrains;

ATTENDU QU'un plan de cadastre numéro 15438-2, préparé par Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre, a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure n° 2014-029 est nécessaire afin de :

- réduire la norme minimale pour la superficie d'un terrain situé dans un corridor de 100 mètres de la rivière Bourret et d'un terrain riverain à un cours d'eau intermittent (tableau A)
- réduire la distance minimale entre une nouvelle rue et la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau intermittent (tableau B).



Tableau A

Numéro du lot projeté	Norme du Régl. de lotissement n° 591-2007	Profondeur du lot projeté (article 5.2.2)	Dérogation demandée
5 591 093	45 m	41,34 m	3,66 m
5 591 094	45 m	41,45 m	3,55 m
5 591 095	45 m	43,15 m	1,85 m
5 591 101	45 m	36,98 m	8,02 m
5 591 105	45 m	30,00 m	15,0 m
5 591 106	45 m	30,00 m	15,0 m
5 591 110	45 m	30,00 m	15,0 m
5 591 114	45 m	39,70 m	5,30 m
5 591 119	45 m	43,77 m	1,23 m
5 591 165	45 m	34,46 m	10,54 m

Tableau B

Numéro du lot projeté	Norme du Régl. de lotissement n° 591-2007	Distance entre la nouvelle rue et la ligne des hautes eaux du cours d'eau (article 4.4)	Dérogation demandée
5 591 176	la distance minimale entre une nouvelle rue et la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau est de 45 m minimum.	27,9 mètres	17,1 mètres

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 septembre 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-029 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16325-10-2014
point no 7e

PIIA – 148, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est mandaté par le propriétaire du lot 4 344 912 situé au 148, rue Principale, dans la zone 147C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-476 afin d'agrandir le bâtiment principal et ajouter des cases de stationnement;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan du projet à la Municipalité;

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs pour l'agrandissement proposé seront les mêmes que ceux existants sur le bâtiment principal et que les parties de toit de couleur vert seront repeintes de couleur brun;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-476.

Adopté à l'unanimité



16326-10-2014
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 81, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 632 situé au 81, rue Principale dans la zone 159C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-465 afin de construire une remise en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur des murs sera en bois de couleur similaire à celui de la résidence et que la toiture sera en bardeaux d'asphalte noir;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-465.

Adopté à l'unanimité

16327-10-2014
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 88, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 406 situé au 88, rue Principale dans la zone 159C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-410 afin de refaire le recouvrement de la toiture de la résidence en bardeaux d'asphalte couleur gris lunaire;

ATTENDU QUE le recouvrement de la toiture existant de la résidence est en bardeaux d'asphalte noir;

ATTENDU QUE le choix du bardeau d'asphalte gris lunaire donne l'aspect vieillot recherché;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-410.

Adopté à l'unanimité

16328-10-2014
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 55, RUE ROGER

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 659 situé au 55, rue Roger dans la zone 172R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-347 afin de construire un bâtiment complémentaire en cour arrière;



ATTENDU QUE le projet a été autorisé par la résolution n° 16278-08-2014 adoptée le 11 août 2014 en laissant le demandeur choisir entre les deux propositions de l'architecte Luc Fontaine, pour le revêtement extérieur soit de type « canexel » de couleur amande ou en acier couleur lin antique;

ATTENDU QUE le demandeur a choisi le revêtement de type « canexel » afin de respecter l'environnement résidentiel du secteur;

ATTENDU QUE la couleur amande du revêtement de marque « canexel » n'est plus disponible chez leur fournisseur, le demandeur souhaite faire autoriser l'utilisation du déclin de vinyle de couleur amande;

ATTENDU QUE l'architecte Luc Fontaine ne recommande pas l'utilisation du revêtement de vinyle mais propose un autre revêtement de type « canexel » de couleur amande ou pierre de rivière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande selon l'avis de l'architecte Luc Fontaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le déclin de vinyle ne soit pas autorisé tel que l'avis de l'architecte Luc Fontaine.

Que le revêtement extérieur de type « canexel » soit de couleur pierre de rivière ou un autre type revêtement de fibre de bois de couleur amande.

Adopté à l'unanimité

16329-10-2014
point no 7i

AUTORISATION CPTAQ – 257, ROUTE DU BOIS DE L'AIL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 383 171 dans la zone 15A situé sur la route Bois de l'Ail;

ATTENDU QUE le demandeur a obtenu l'autorisation, le 10 janvier 2014, afin de procéder à l'enlèvement d'une butte de sable sur une superficie approximative de 8000 m², ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant pour 2 ans;

ATTENDU QUE lors d'une visite des lieux effectuée le 4 août 2014 par un agronome, il fut constaté qu'une superficie supplémentaire 4600 m² a été ajoutée au site d'exploitation;

ATTENDU QUE le demandeur désire obtenir une prolongation de 5 années supplémentaires pour la durée d'exploitation;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité



16330-10-2014
point no 7j

AUTORISATION CPTAQ – RANG BOIS JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 385 040 et 3 385 051 dans la zone 12A situé au 677, rang Bois Joly;

ATTENDU QU'une résolution du conseil numéro 16279-08-2014 a été adoptée le 11 août 2014 afin d'appuyer la demande auprès de la CPTAQ pour procéder à l'enlèvement de plusieurs buttes de sable sur une superficie approximative de 21 321 m², ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant ou futur;

ATTENDU QU'une correction à la résolution est nécessaire pour préciser les superficies de tous lots visées par la demande, incluant les lots visés par la deuxième option du tracé de chemin d'accès;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 3,45 hectares et les lots visés sont des parties des lots suivant : 3 384 995, 3 385 040, 3 385 051, 3 385 062, 3 385 073, 3 584 385 et 3 964 830 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les lots faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

La présente résolution abroge la résolution du conseil numéro 16279-08-2014 du 11 août 2014.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller no 5, André Sévigny s'abstient de vote sur cette résolution.

16331-10-2014
point no 8a

SUBVENTION AU HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire, mais étant donné le coût élevé des inscriptions pour le hockey, soit 590 \$ par participant, la Municipalité octroie une subvention de 100 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 95 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Hockey mineur une subvention de 9500 \$, à raison de 100 \$ par participant pour la saison 2014-2015.

Adopté à l'unanimité

16332-10-2014
point no 9a

EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CENTRE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a procédé, le 1^{er} octobre 2012, à l'embauche d'instructeurs et moniteurs pour la formation incendie dispensée dans la MRC de Lotbinière;

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



ATTENDU QUE certains instructeurs et moniteurs ont modifié ou ont cessé de donner de la formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Conseil municipal autorise le service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire à procéder à l'embauche 4 nouveaux moniteurs contractuels selon les besoins de formation, soit :

- Monsieur Étienne Sigier – Moniteur
- Monsieur Jean-Philippe Fournier – Moniteur
- Monsieur Louis-Philippe Guillemette – Moniteur
- Monsieur Mathieu Bergeron – Moniteur

et de retirer 1 instructeur, soit Monsieur Martin Aubry;

Le Conseil municipal convient que le salaire des moniteurs sera de 25 \$/heure. Ce montant comprend la préparation et l'administration de la période de cours.

Le nombre d'heures total de formation sera établi avant le début du cours. Il sera basé sur les exigences du programme de formation de L'École Nationale des pompiers du Québec, ainsi que sur les exigences des ratios instructeur/élèves ou moniteur/élèves.

Les frais de déplacement seront calculés à partir du lieu de résidence de l'employé jusqu'au lieu de formation, à moins d'avis contraire et d'entente particulière avec la directrice générale. Les frais de déplacement seront remboursés aux taux suivant : 0.43 \$/km.

Les frais de repas de l'employé seront remboursés aux taux suivants : déjeuner 10.40 \$, dîner 14.30 \$ et souper 21.55 \$. Ces montants seront remboursés sous présentation de facture.

Quant aux frais de certification et de recertification, ils seront à la charge des instructeurs et des moniteurs.

Adopté à l'unanimité

16333-10-2014
point no 9b

PORTE DE PRATIQUE – ENTRÉE PAR EFFRACTION

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie désire se munir d'une porte de pratique pour les entrées par effraction;

ATTENDU QUE cet équipement va servir à la formation des pompiers;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie dispose d'un surplus accumulé en formation incendie et que ce surplus sert à faire l'acquisition de nouvel équipement de formation incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De faire l'achat d'une porte de pratique pour les entrées par effraction auprès de la compagnie Urgence-effraction au coût de 1120.96 \$ plus les taxes. Ce montant sera pris dans le surplus accumulé du regroupement de formation.

Adopté à l'unanimité

16334-10-2014
point no 10a

APPROBATION DE LA NOUVELLE VERSION DU PLAN D'ENSEMBLE DU SECTEUR DE LA RUE DES TREMBLES

ATTENDU QUE « Développement St-Apollinaire inc. » planifie un développement résidentiel dans le secteur de la rue des Trembles, à même les lots 4 221 743, 4 221 744 4 221 745 et 4 950 744 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le promoteur entreprend la réalisation de travaux d'infrastructures, de mise en place d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout sanitaire et pluvial, d'un réseau d'éclairage, de bordures de rue et de pavage sur une longueur de 1048 mètres pour desservir 82 unités de logements dans la phase I du projet de développement;



ATTENDU QUE le 17 juillet dernier, la Municipalité a approuvé le plan d'ensemble numéro P044787-PLAN-OP-2014-06-17 préparé par la firme PLANIA;

ATTENDU QUE promoteur a mandaté l'arpenteur-géomètre Élizabeth Génois afin de préparer le plan de lotissement du projet et que certains changements ont été proposés à la Municipalité par le promoteur;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 596-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer, sans obligation ni responsabilité, la réalisation du nouveau plan d'ensemble du développement résidentiel du secteur de la rue des Trembles préparé par l'arpenteur-géomètre Elizabeth Génois et portant le numéro de minute 12207B.

Pour la réalisation des plans et devis nécessaires pour implanter les services publics, ainsi que pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux, le conseil municipal accrédite la firme DESSAU et Laboratoires d'expertises de Québec (LEQ);

La présente résolution abroge la résolution numéro 16270-07-2014 adoptée le 17 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

16335-10-2014
point no 10b

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – DÉVELOPPEMENT ST-APOLLINAIRE INC.
PHASE I**

ATTENDU QUE Développement St-Apollinaire inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 1048 mètres pour desservir 82 unités de logements;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues et les terrains projetés a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme DESSAU à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les plans et devis numéro de projet 085-P0002609-0-00-320, en vue de l'obtention du certificat d'autorisation pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative 1048 mètres pour desservir environ 82 unités de logements dans une première phase.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation et s'engage à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui ont été conçus pour reprendre les eaux pluviales du présent projet.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec le promoteur « Développement St-Apollinaire inc. »

Adopté à l'unanimité



16336-10-2014
point no 10c

DÉNEIGEMENT DU TROTTOIR SUR LA ROUTE 273

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire sécuriser l'accès aux piétons sous les viaducs, le long de la route 273;

ATTENDU QUE le ministère des Transports autorise la Municipalité à déneiger le trottoir du côté Est de la Route 273, entre la rue Principale et la rue Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU unanimement

De demander à L. Delisle inc. de déneiger le trottoir du côté Est de la Route 273 pour la saison 2014/2015 pour la somme de 7000 \$ plus taxes. Le dossier sera réévalué au printemps 2015 pour les années suivantes.

Adopté à l'unanimité

point no 11a

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2013 pour les 9 ^e mois	Le solde du budget 2014 pour les 9 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	5 467 329 \$	5 711 123 \$	243 794 \$
Paiement tenant lieu de taxes	28 317 \$	30 924 \$	2 607 \$
Transferts	340 234 \$	178 140 \$	(162 094 \$)
Services rendus	661 835 \$	471 162 \$	(190 673 \$)
Autres revenus	340 582 \$	1 120 371 \$	779 789 \$
Total des revenus	6 838 297 \$	7 511 720 \$	673 423 \$
Dépenses			
Administration générale	826 902 \$	802 728 \$	(24 174 \$)
Sécurité publique	921 372 \$	968 476 \$	47 104 \$
Transport	1 294 644 \$	1 284 807 \$	(9 837 \$)
Hygiène du milieu	656 070 \$	636 059 \$	(20 011 \$)
Santé et bien-être	26 809 \$	19 672 \$	(7 137 \$)
Aménagement & urbanisme	319 215 \$	334 619 \$	15 404 \$
Loisirs & culture	508 406 \$	575 526 \$	67 120 \$
Frais de financement	136 546 \$	117 217 \$	(19 329 \$)
Remb. de la dette à long terme	192 763 \$	163 200 \$	(29 563 \$)
Affectations & investissements	901 370 \$	794 936 \$	(106 434 \$)
Total des dépenses	5 784 097 \$	5 697 240 \$	(86 857 \$)
Surplus/déficit de l'exercice	1 054 200 \$	1 814 480 \$	

Dans le 2^e, nous avons le budget 2014 et le solde courant.

	Budget 2014	Solde courant du budget 2014
Revenus		
Taxes	5 460 332 \$	5 711 123 \$
Paiement tenant lieu de taxes	41 218 \$	30 924 \$
Transferts	53 175 \$	178 140 \$
Services rendus	140 314 \$	83 035 \$
Autres services rendus	437 850 \$	388 127 \$
Imposition des droits	275 000 \$	290 280 \$
Amendes et pénalités	15 100 \$	1 340 \$
Intérêts	41 100 \$	17 292 \$
Autres revenus	1 088 268 \$	811 459 \$
Total des revenus	7 552 357 \$	7 511 720 \$



Dépenses		
Administration générale	1 191 178 \$	802 728 \$
Sécurité publique	1 130 256 \$	968 476 \$
Transport	2 027 585 \$	1 284 807 \$
Hygiène du milieu	1 271 556 \$	636 059 \$
Santé et bien-être	20 427 \$	19 672 \$
Aménagement & urbanisme	443 969 \$	334 619 \$
Loisirs & culture	767 935 \$	575 526 \$
Frais de financement	192 712 \$	117 217 \$
Remboursement de la dette à long terme	353 747 \$	163 200 \$
Affectations & transferts	(920 259 \$)	(2 500 \$)
Immobilisations	1 073 251 \$	792 436 \$
Total des dépenses	7 552 357 \$	5 692 240 \$

16337-10-2014
point no 12a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 739-2014

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance du Conseil, un règlement d'emprunt n° 739-2014 au montant de 400 000 \$ permettant de contribuer à l'agrandissement de la Maison des Aînés (phase 3, semi-autonome).

16338-10-2014
point no 12b

ACHAT DE CARTES POUR LE COCKTAIL-BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une invitation pour assister au 32^e Cocktail-bénéfice du Club Lions de St-Apollinaire, le 7 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

- De faire l'achat de 4 cartes au coût de 65 \$ chacune, pour cette activité de levée de fonds.
- D'octroyer un montant de 1300 \$ pour la confection du bottin du Cocktail-bénéfice et la publicité dans celui-ci.

Pour un grand total de 1560 \$.

Adopté à l'unanimité

16339-10-2014
point no 12c

ACHAT DE CARTES POUR LE SOUPER DES GENS D'AFFAIRES DU CLD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a été invitée à participer à la 16^e édition du Souper des gens d'affaires de Lotbinière qui aura lieu le 12 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 2 cartes, au montant de 115 \$ chacune, pour un total de 230 \$ taxes incluses, pour cette activité.

Adopté à l'unanimité

16340-10-2014
point no 12d

DON AU CLUB FADOQ LES ALOUETTES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une requête du Club FADOQ de Saint-Apollinaire afin d'obtenir une aide financière pour leurs soirées de danse;



ATTENDU QUE ces soirées permettent aux aînés de Saint-Apollinaire de sortir de leur demeure, briser l'isolement, fraterniser avec d'autres personnes et se ternir en forme par la danse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer au Club FADOQ les Alouettes, un don de 1000 \$ pour leurs soirées de danse visant à maintenir la participation sociale des aînés de Saint-Apollinaire et favoriser une bonne qualité de vie.

Adopté à l'unanimité.

16341-10-2014
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 octobre 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16342-10-2014
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 octobre 2014, à 20 h 29.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 novembre 2014
